

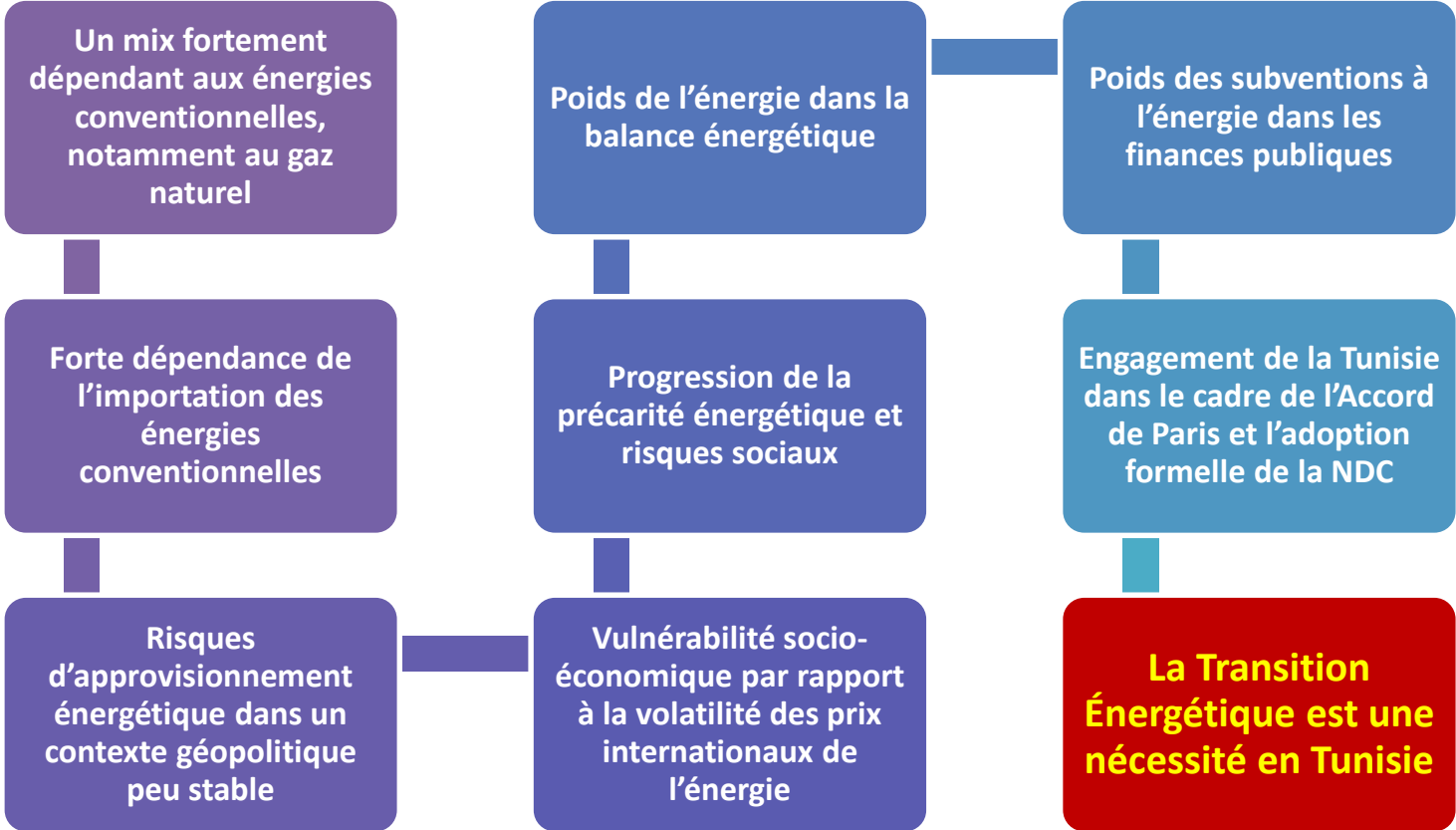


الوكالة الوطنية
للتحكم في الطاقة
A N M E

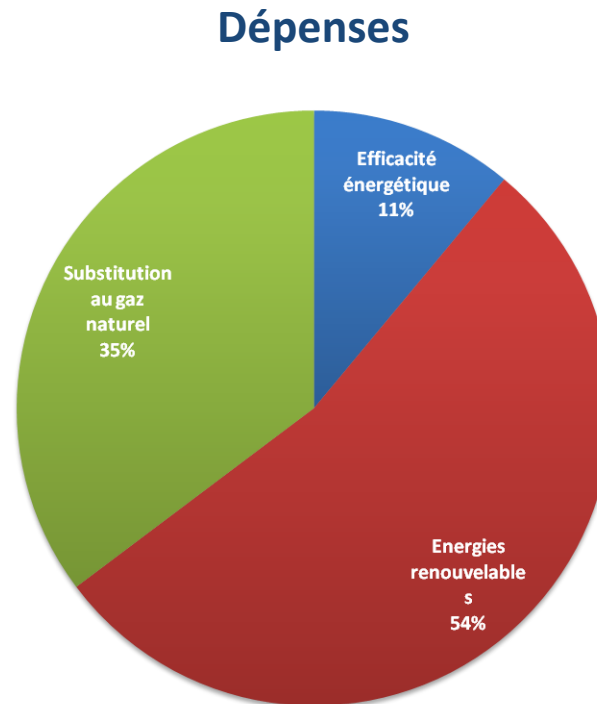
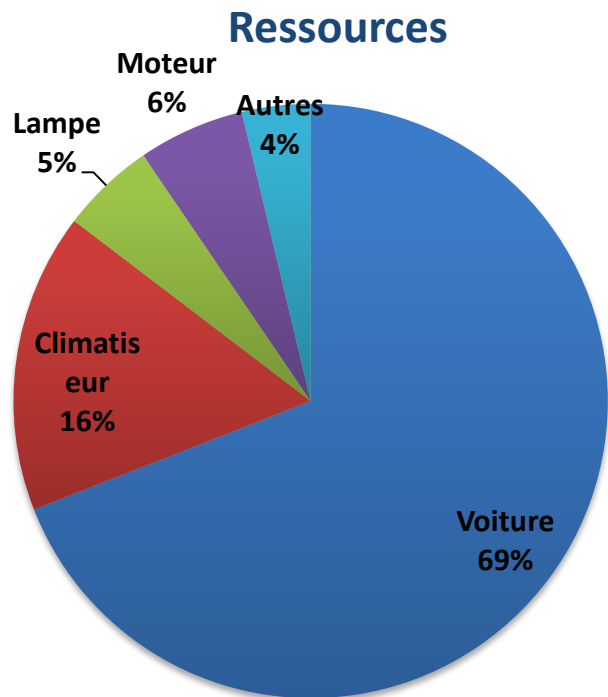
Le Fonds de Transition Energétique et ses avantages pour le financement par le leasing

Séminaire « Financement des projets photovoltaïques d'autoconsommation par le leasing »

24 janvier 2018, Hôtel Ramada Plaza Gammarth , Tunis



Ressources et dépenses du FTE (2006-2016) Millions de DT



Le FTE, un instrument fondamental de la politique de transition énergétique

Forces

Toute la politique de maîtrise de l'énergie est structurée autour du FTE

- Intervention du FTE (2006-2015): 177 MDT
- Investissement total mobilisé (2006-2015): 1300 MDT
- Economie d'énergie cumulée : environ 2,7 Mtep

Le FTE est très rentable pour la collectivité et pour l'État

- Effet de levier pour l'Etat (2006-2011): 3
- Effet de levier pour la collectivité (2006-2011): 9

Une logique économique de l'éligibilité des mesures aux différents modes de soutien du FTE

Subvention

- Technologie mature et à fort potentiel en Tunisie, mais marché encore imparfait

Crédit

- Population présentant des difficultés d'accès au crédit
- Technologies nouvelles pour lesquelles les banques sont encore réticentes par méconnaissance et difficultés d'appréciation des risques

Fonds d'investissement

- Population cible à faible capacité de fonds propres, mais avec de fortes compétences dans le domaine
- Mesures capitalistiques
- Projet érigé en société indépendante



Diversification des modes d'intervention, pouvant combiner

- Subvention
- Crédits concessionnels
- Prise de participation au capital

Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Selon la technologie
- Selon la population cible

Élargissement de l'éligibilité des mesures

- Introduction des nouvelles actions prévues dans le cadre du plan d'action de maîtrise de l'énergie 2016-2020

Renforcement des ressources du FTE

- Mise en application de la taxe spécifique sur la consommation d'énergie
- Financement par la coopération internationale (financement climat, etc.)

Une bonne intégration dans les instruments de financement existants

Maximiser l'effet de levier du FTE, pour travailler en synergie avec les instruments financiers existants

- Les banques pour le crédit
- Les SICAR pour la fonction fonds d'investissement

Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Un minimum de Fonds Propres du porteur du projet est exigé afin de s'assurer de son engagement et son appropriation du projet
- Un concours minimum d'une banque partenaire du FTE est exigé
- Le taux d'intérêt sur les ressources du FTE est faible pour réduire le taux de sortie final du crédit
- La subvention rentre dans le bouclage du schéma de financement
- Les banques et les SICAR partenaires sont rémunérées par une commission de gestion à définir et qui sera prise sur le FTE

Groupe de mesures éligibles	Type d'intervention du FTE
Actions de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none">• Investissement immatériel• Investissement matériel général• Investissement matériel spécifique	Prime + crédit
Projets de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none">• Création d'entreprise• Extension énergétique d'entreprise	Prime + crédit + Fonds d'investissements
Programmes nationaux de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none">• Programmes réalisés par l'Etat ou les collectivités locales	Intervention personnalisée

Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement immatériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Audit énergétique, Audit énergétique sur plan, Consultation préalable	70%	30 kDT	-
Etudes de faisabilité	70%	30 kDT	-
Accompagnement et assistance technique	70%	70 kDT	-
Etudes territoriales réalisées par les collectivités locales	70%	200 kDT	-
Autres investissements immatériels	70%	70 kDT	-

Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Projet de démonstration	50%	100 kDT	200 kDT
Système de gestion de l'énergie	40%	100 kDT	80 kDT
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT
Production du froid à partir du gaz naturel	30%	100 kDT	200 kDT
Stockage du froid	30%	100 kDT	200 kDT
Production du biogaz	30%	50 kDT	100 kDT
Station de diagnostic moteur	20%	6 kDT	-

Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m ²	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m ²	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m ²)		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m ²)		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m ²	-

Actions de maîtrise de l'énergie (Autoproduction EnR): Investissement matériel

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROSOL-ELEC Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (3 kDT/projet)	-
PROSOL-ELEC Non Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (5 kDT/projet)	-
Énergies renouvelables non connectées au réseau		1 à 6 kDT/KW (50 kDT/projet)	100 kDT
Autres investissements matériels	20%	200 kDT	-



Projets maîtrise de l'énergie : **Création & extension d'entreprise**

Projets d'autoproduction EnR

	Création	Extension
Plafond d'investissements éligibles	4 MDT	3 MDT
Part minimale de l'autofinancement dans l'investissement	40% (y compris la prime et la dotation ou participation)	30% (y compris la prime et la dotation ou participation)
Fonds d'investissements (dotation remboursable) 12 ans avec 5ans de grâce et taux fixe de 3%	60% de l'autofinancement pour les projets <2MD 60% du capital avec un apport propre minimal de 10% de l'autofinancement	
Fonds d'investissements (Participation au capital)	60% du capital avec un apport propre minimal de 10% du capital et un participation SICAR de 10%	
Prime aux investissements matériels	10% (200 kDT)	
Prime aux investissements immatériels	Mêmes primes que les actions de ME	
Crédit 7ans avec 2 ans de grâce et taux fixe de 5%	-	35% (plafond 600 kDT cogénération & ER et 350 kDT autres projets ne dépassant pas 1 MDT)

Le crédit est octroyé avec un taux d'intérêt de 5% pour une durée de remboursement maximale de 7 ans et un délai de grâce de 2 ans

Pour les actions de ME, le crédit n'est octroyé qu'avec le concours d'un crédit bancaire où le montant total du crédit ne doit pas dépasser 50% du coût de l'action

La cession au profit des bénéficiaires de la participation supportée par le FTE se fait à sa valeur nominale ajoutée d'un taux d'intérêt annuel de 3% et ceci, pour une durée maximale de 12 ans

Le remboursement de la dotation se fait sur une période de 12 ans dont une durée de grâce de 5 ans à un taux d'intérêt de 3%.



AGENCE NATIONALE POUR
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
A N M E

Un engagement durable et renouvelable

Email: karim.nefzi@anme.nat.tn

Site Web: www.anme.nat.tn

T: [71 906 900](tel:71906900)

F: [71 904 624](tel:71904624)